

# PACTE

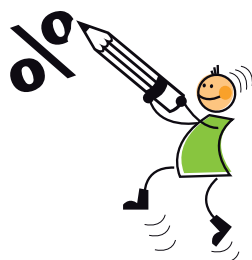
social et sociétal  
des entreprises générales

de

# BTP



ENTREPRISES  
GÉNÉRALES DE  
FRANCE • BTP



Les entreprises générales de construction, rassemblées au sein d'EGF.BTP, ont réalisé des avancées exemplaires dans les domaines social et sociétal. Elle veulent en témoigner ici, mais elles veulent également aller plus loin et définissent dans le présent pacte les nouveaux engagements, qu'à activité égale, elles sont prêtes à prendre.

## UN constat très positif :

- Niveau d'emploi global sauvegardé dans les entreprises générales d'EGF.BTP sur les trois dernières années en dépit des difficultés conjoncturelles.
- Forte capacité d'intégration sociale de salariés de toutes cultures, de toutes origines et particulièrement de premiers niveaux de qualification avec une présence de compagnons de 45 % de l'effectif total contre 21 % pour l'ensemble de l'économie.
- Effort important mené à l'égard des jeunes de moins de 30 ans : 26 % de l'effectif global comparés à 21,5 % tous secteurs confondus.
- Priorité absolue aux CDI qui concernent plus de 95 % des effectifs.
- Vraie politique de promotion sociale des collaborateurs.
- Rémunérations très supérieures aux minima légaux. En 2012, 72 % des compagnons disposaient d'un salaire supérieur d'au moins 20 % au SMIC et 90 % d'un salaire supérieur d'au moins 10 % au SMIC.
- Investissement formation continue (3,6 % de la masse salariale) deux fois plus important que le minimum légal (1,6 %) et bénéficiant à toutes les catégories de salariés.
- Accueil en 2012 de plus de 11 500 jeunes en formation dans le cadre de contrats d'apprentissage, de professionnalisation ou de stages conventionnés, soit au total un jeune en formation dans chaque équipe de travail de dix salariés.
- Mobilisation totale des entreprises en faveur de la sécurité de leurs collaborateurs permettant une baisse notable des accidents du travail : taux de fréquence et de gravité ramenés respectivement de plus de 30 et de 1,5 avant 2005 à 14,5 et à moins de 1,0 en 2012.
- Multiplication d'interventions citoyennes dans les territoires au bénéfice de l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi.

# 5

## engagements forts À COURT TERME :

- 1** → Les entreprises d'EGF.BTP s'engagent à associer plus étroitement et plus systématiquement l'ensemble de leurs partenaires sous-traitants à leur démarche de progrès social avec une priorité sur les sujets de sécurité et de santé.
- 2** → Elles s'engagent à activité constante à recruter, à horizon de 2013-2014, 13 500 nouveaux collaborateurs, dont plus de la moitié de jeunes de moins de 30 ans, et dans le cadre de CDI à hauteur de plus de 85 % des embauches réalisées.
- 3** → Elles s'engagent à accentuer encore leur effort de formation et à le porter à 4 % de la masse salariale.
- 4** → Elles sont favorables à la mise en place par les maîtres d'ouvrage d'un taux d'insertion obligatoire de 5 % des heures travaillées dans tous les marchés.
- 5** → Elles s'engagent à marquer une nouvelle étape dans leur action contre le travail illégal en se donnant pour objectif d'aller vers un badgeage systématique de tous leurs intervenants sur les chantiers.

La sauvegarde de l'investissement BTP par les décideurs politiques permettrait aux entreprises générales de poursuivre cette politique sociale et sociétale dans l'intérêt de tous.

# 1

Les entreprises générales de BTP font preuve d'**avancées déterminantes** dans les domaines **social** et **sociétal**.

■ Dès 2010, EGF.BTP, syndicat professionnel des entreprises générales de construction, s'était attaché à définir, à partir de bonnes pratiques observées au sein d'entreprises générales, un ensemble d'engagements sociaux et sociétaux, dont il avait ensuite recommandé la mise en œuvre à l'ensemble des entreprises adhérentes, dans le cadre de démarches volontaires et responsables.

Les grands thèmes d'action retenus relevaient des **huit priorités suivantes** :

- Préserver l'intégrité physique et la santé des collaborateurs des entreprises générales mais aussi, par un effet d'entraînement et d'exemplarité, de tous les intervenants sur chantier
- Promouvoir dans l'entreprise pour tous, salariés et intervenants extérieurs, un cadre de travail de qualité
- Favoriser le développement individuel de toutes les catégories de salariés
- Améliorer les avantages conventionnels des collaborateurs
- Être un partenaire actif dans la lutte contre le travail illégal
- Favoriser le maintien dans l'emploi tout au long de la vie active
- Promouvoir l'égalité hommes / femmes
- Être acteur d'une vraie insertion professionnelle.

■ **Les résultats affichés aujourd'hui sont probants à de nombreux titres.** En témoigne une enquête menée par EGF.BTP auprès de ses adhérents (trois majors <sup>(1)</sup>, une quinzaine de grandes entreprises ou ETI <sup>(2)</sup> et une quinzaine de PME), qui regroupent au total en 2012 sur le seul marché français **environ 95 000 collaborateurs BTP** <sup>(3)</sup>.

(1) Bouygues Construction, Eiffage Construction, Vinci Construction  
(2) dont Demathieu Bard, ETPO, Fayat, GA, GCC, Léon Grosse, Rabot Dutilleul, Spie Batignolles  
(3) effectifs France, activité routière non comprise

→ **Malgré un environnement peu porteur, les entreprises générales ont globalement su maintenir leurs effectifs.**

En dépit des pressions conjoncturelles pesant sur leur activité, les entreprises d'EGF.BTP ont su résister pour préserver leur niveau d'emploi au cours des trois dernières années. Leur effectif consolidé s'est même inscrit en légère hausse de 2 % entre 2010 et 2012.

→ **Les entreprises générales de BTP, lieu de cohésion sociale, accueillent des collaborateurs de toutes cultures, de toutes origines, de toutes formations et font une large place aux jeunes de tous niveaux.**

En moyenne, **plus de 45 % des collaborateurs des entreprises générales sont des compagnons.** Comparé à celui des ouvriers dans l'ensemble de la population en emploi en France, qui ne ressort qu'à environ 21 %, ce pourcentage témoigne de la très forte capacité d'insertion de salariés de premiers niveaux de qualification des entreprises de BTP et de leur rôle essentiel d'intégrateur social.

Les entreprises générales sont cependant également des entreprises dont le métier évolue. Le management global des projets, la complexification des constructions tant au niveau du montage que de la réalisation, la sophistication des technologies exigent un renforcement des compétences de haut niveau que traduit l'augmentation du poids de leur encadrement : 28,2 % de l'effectif en 2010 contre près de 31 % en 2012.

**Un effort important est mené à l'égard des jeunes de moins de 30 ans,** lesquels représentent en moyenne près de **26 %** de l'effectif total des entreprises générales, alors que tous secteurs économiques confondus, ce poids des jeunes dans les effectifs salariés ne dépasse pas **21,5 %**. 28 % des cadres des entreprises générales de BTP sont en 2012 des jeunes de moins de 30 ans.



→ **L'emploi durable bénéficie d'une priorité absolue au sein des entreprises d'EGF.BTP.**

**Plus de 95 % des salariés des entreprises générales sont en CDI.**



→ **La promotion sociale des collaborateurs n'est pas un vain mot.**

Une réelle dynamique est mise en œuvre au sein des entreprises afin de proposer des opportunités d'évolution professionnelle aux salariés.

Un exemple révélateur : 75 % en moyenne des chefs de chantier recensés ont été compagnons au cours de leur parcours professionnel.



→ Les **rémunérations** sont très **supérieures** aux minima légaux, particulièrement en ce qui concerne les compagnons.

Les entreprises d'EGF.BTP ont fixé pour toutes leurs catégories de salariés des rémunérations supérieures aux minima légaux et développé autant que possible toutes les formules d'épargne salariale, d'intéressement ou de participation. Un indicateur significatif :

- **90 %** des compagnons bénéficiaient en 2012 d'une rémunération mensuelle brute supérieure **d'au moins 10 % au SMIC 35 heures** (1 426 €),
- **83 %** des compagnons dépassaient **d'au moins 15 % le SMIC 35 heures**,
- **72 %** des compagnons enfin recevaient en 2012 une rémunération mensuelle brute supérieure **d'au moins 20 % au SMIC 35 heures**.

→ L'**effort de formation** continue des entreprises générales (3,6 %) est plus de **2 fois supérieur** au minimum légal (1,6 %) et il bénéficie à **toutes** les catégories de salariés.



Les entreprises générales de BTP affectent des moyens importants à leur investissement formation, qui contribue au développement de leur savoir-faire et de leur compétitivité tout en répondant aux aspirations légitimes d'évolution des collaborateurs.

L'obligation financière légale en matière de formation continue est de 1,6 % de la masse salariale. Or, les entreprises d'EGF.BTP ont en moyenne consacré en 2012 **3,6 %** de leur masse salariale à leur politique de formation professionnelle, contre un peu moins de 2 % pour l'ensemble du BTP et 2,7 % toutes activités confondues. Par ailleurs en

réponse aux discours ambiants répétant inlassablement que la formation continue ne profiterait qu'aux salariés déjà les mieux formés et de haut niveau de qualification, les entreprises d'EGF.BTP enregistrent les résultats suivants :

- 89 % de leurs cadres ont suivi une formation sur la période 2010-2012
- 84 % de leurs ETAM
- 75 % de leurs compagnons.

Toutes catégories confondues, **81 % des salariés des entreprises générales auront bénéficié d'une formation au cours des trois années 2010, 2011 et 2012.**

→ L'**effort de formation** des entreprises générales s'exerce aussi prioritairement en faveur des **jeunes**.

En 2012, les entreprises d'EGF.BTP ont accueilli **plus de 11 500 jeunes en formation, apprentis, alternants en contrats de professionnalisation et stagiaires conventionnés réunis.**

Cela revient à dire que dans chaque équipe de travail d'une dizaine de salariés se trouve intégré au moins un jeune en formation.

→ La **protection** de l'**intégrité physique** et de la **santé** de tous les collaborateurs est **une valeur fondamentale** des entreprises générales. Les résultats obtenus témoignent de cette mobilisation.

Pour les entreprises générales d'EGF.BTP, les accidents ne sont en rien une fatalité ! Elles mettent en œuvre des politiques structurées de prévention des risques et développent une culture sécurité à même d'améliorer de façon pérenne les comportements.

**Les voies d'action sont multiples** : très importante mobilisation de tous les niveaux hiérarchiques des entreprises, actions pragmatiques et participatives associant l'ensemble des collaborateurs pour renforcer l'état d'esprit sécurité sur les chantiers tels que quarts d'heure sécurité, formations techniques, analyse de risques particuliers, lutte contre les addictions, prévention des accidents de la route, travail sur l'ergonomie des postes, etc.

**Les résultats de cette stratégie sont sensibles.**

Une baisse tendancielle du taux de fréquence des accidents du travail des entreprises générales est observée : **taux moyen** calculé sur l'effectif total **de plus de 30 avant 2005, ramené à 14,5 en 2012.**

Un constat identique est fait en ce qui concerne le taux de gravité des accidents du travail. **Le taux moyen** sur la base de l'effectif total **des entreprises générales est passé de 1,5 avant 2005 à moins de 1,0 en 2012.**

Ces taux de fréquence et de gravité sont largement inférieurs à ceux de la branche du BTP, lesquels dépassent respectivement 40 et 2,5.



→ Les entreprises générales multiplient leurs interventions citoyennes dans les territoires en faveur de l'**insertion professionnelle** de publics éloignés de l'emploi.

Les entreprises d'EGF.BTP revendiquent un **savoir-faire spécifique en matière d'intégration de publics en difficulté**. Elles sont impliquées dans l'animation du tissu économique local et nouent de nombreux partenariats avec les associations agissant dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

Elles sont plus que d'autres dotées de force d'intégration, car elles sont par essence au cœur d'un réseau de partenaires sous-traitants et d'intervenants extérieurs qui touchent à des métiers différents et variés.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés. Les entreprises générales présentent en effet dans ce cadre plusieurs atouts spécifiques :

- elles ont la capacité d'assurer l'**ingénierie d'insertion** sur l'ensemble du marché ce qui leur permet de cibler dans des conditions optimales la déclinaison de la clause aux différents intervenants sur le chantier
- elles donnent au maître d'ouvrage **une garantie d'ensemble** de réalisation des objectifs visés par la clause
- elles offrent enfin **des structures d'accompagnement et de continuité** pour le public à insérer.

# 2

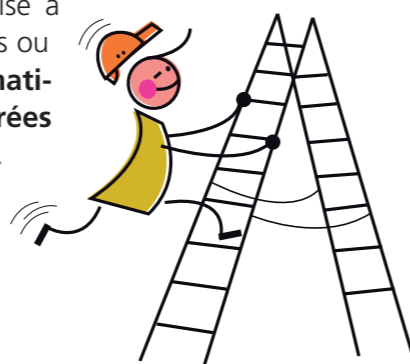
À activité égale, les entreprises générales d'EGF.BTP **veulent**, dans l'intérêt général, **poursuivre** cette dynamique et se déclarent prêtes à **confirmer** et **amplifier** leurs ENGAGEMENTS SOCIAUX et SOCIÉTAUX.

**1** → Les entreprises d'EGF.BTP s'engagent à associer plus étroitement et plus systématiquement l'ensemble de leurs **partenaires sous-traitants** à leur démarche de **progrès social**.

Les entreprises générales, en apportant aux sous-traitants l'appui pédagogique et l'accompagnement nécessaires, sont prêtes à exercer cette dynamique professionnelle sur tous les terrains qu'il s'agisse de l'emploi, de l'évolution des compétences, des conditions de travail, de la sécurité, ou encore de la lutte contre le travail illégal.

Deux exemples :

- aider les entreprises sous-traitantes à développer et à valider leurs compétences pour accéder à de nouveaux marchés,
- renforcer les nombreuses actions ponctuelles déjà observées dans le domaine de la prévention – sécurité, comme par exemple l'incitation des sous-traitants à établir des diagnostics sécurité, la mise à disposition de supports documentaires et pédagogiques ou encore l'invitation à des réunions prévention, et **systematiser ces actions dans le cadre de politiques structurées d'accompagnement des partenaires sous-traitants**.



**2** → Les entreprises générales s'engagent à maintenir un rythme soutenu d'**embauches** et à **privilégier** l'emploi des **jeunes** ainsi que l'emploi durable en **CDI**.

À activité constante, les entreprises d'EGF.BTP s'engagent à recruter, à horizon des deux années 2013-2014, **13 500 nouveaux collaborateurs** sur le territoire français, pour leurs seules activités BTP, **soit 7 000 jeunes de moins de 30 ans et 6 500 salariés confirmés**.

**Plus de la moitié de ces embauches sera ainsi exclusivement réservée aux jeunes.**



Une priorité absolue sera par ailleurs accordée aux CDI, lesquels représenteront **plus de 85 %** des recrutements réalisés.

Pour mémoire, de source Acof-Urssaf, **seulement 45 % du total des embauches de plus d'un mois déclarées en France en 2012 ont été effectuées en CDI**.

Il va sans dire que toute croissance de la demande adressée aux entreprises générales entraînera automatiquement une accélération sensible de ces perspectives d'embauches.

**3** → Les entreprises générales s'engagent à accentuer encore leur effort de **formation**.

Au-delà des niveaux exemplaires déjà atteints, les dépenses totales de formation continue des entreprises d'EGF.BTP seront portées en moyenne, sur la période 2013-2014, à **4 % de la masse salariale**.

L'objectif visé est de valoriser le capital de compétences et donc l'employabilité de tous les collaborateurs et en particulier des compagnons.



**4** → Les entreprises d'EGF.BTP sont **favorables** à la mise en place par les maîtres d'ouvrage d'un **taux d'insertion obligatoire de 5 %** des heures travaillées dans **tous** les marchés.

Les entreprises générales, dont la structure organisationnelle apparaît la mieux adaptée pour réussir une insertion de qualité, sont prêtes à s'investir si les moyens leur en sont donnés.

Elles s'engagent d'ores et déjà à mettre en place et à produire un état régulier des heures d'insertion réalisées et demandent en retour aux pouvoirs publics de veiller, au nom de l'équité entre toutes les entreprises, à ce que les clauses d'insertion dans les marchés soient **respectées** et menées à bien par les entreprises adjudicatrices sous peine d'encourir un risque **réel** de pénalités.



**5** → Les entreprises d'EGF.BTP s'engagent à marquer une **nouvelle étape** dans leur action contre le travail illégal, en se donnant pour objectif d'aller vers un **badgeage**

**systematique** de **tous** leurs intervenants sur les chantiers.

Afin de sécuriser les maîtres d'ouvrage, et en dépit de la surcharge administrative afférente, les entreprises générales s'engagent à mettre progressivement en place un contrôle de l'accès à tous leurs chantiers par l'établissement obligatoire de badges pour chaque intervenant.

**C'est là pour le maître d'ouvrage une démonstration de la valeur ajoutée de l'entreprise générale, la seule à même de lui offrir ce service en tant que prestataire ensemblier.**



## Conclusion

Au travers de leurs réalisations, exemplaires à bien des égards, et des engagements exprimés dans le présent pacte, les entreprises générales rassemblées au sein d'EGF.BTP montrent avec force leur volonté d'assurer pleinement leur rôle d'entreprises citoyennes.

L'investissement BTP est directement générateur de croissance et d'emplois, répartis sur tout le territoire et ne pouvant faire l'objet d'aucune délocalisation. Il exerce donc un effet d'entraînement déterminant sur l'ensemble de l'économie.

**Les décideurs politiques en assumant leur responsabilité de donneurs d'ordre, en préservant l'investissement BTP et en évitant toute rupture dans les plans de charge, permettraient aux entreprises générales de poursuivre cette politique sociale et sociétale tout en dotant le pays des équipements nécessaires à ses habitants.**



ENTREPRISES  
GÉNÉRALES DE  
FRANCE • BTP

## contact

Entreprises Générales de France.BTP • 9 rue La Pérouse • 75784 Paris Cedex 16

tél : 01 40 69 52 85 • [www.egfbtp.com](http://www.egfbtp.com)